

➤ Grippe A(H1N1)

Entre formes graves et « grippette », quelle réalité ?

Depuis le 9 septembre, la progression rapide et concordante des indicateurs d'activité indique que l'épidémie a débuté en France métropolitaine.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) signale que le virus de la grippe A(H1N1) se propage plus rapidement en France que dans le reste de l'Europe. Tous les mercredis, l'InVS fait le point sur l'évolution de la situation.



guard®. 47 millions de doses ont été prescrites sans que la pharmacovigilance ne décèle de signal anormal. En tant que médecins, vous avez un triple rôle à jouer : vous faire vacciner pour vous protéger, protéger vos patients et votre entourage; vacciner et informer! Car, pour être acceptée, la vaccination, qui ne sera pas obligatoire, doit être expliquée.

1 Pandémie certes, mais grippe ou « grippette » ?

Le virus A(H1N1) se caractérise par une virulence « modérée » et par une forte contagiosité. En l'absence d'immunité de la population, ce virus est susceptible d'atteindre, selon l'OMS, jusqu'à 30 % des habitants des pays à forte densité de population. Ceci fait craindre un nombre proportionné de formes graves et de décès. Les observations de l'OMS montrent également que 40 % des décès dus au virus A(H1N1) sont inhabituels : ils surviennent chez de jeunes adultes sans facteur de risque dans un tableau de défaillance pulmonaire : le syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA).

l'information dans ce domaine où « les gestes de chacun font la santé de tous ». Les progrès accomplis permettront de ralentir la propagation des maladies infectieuses respiratoires et auront un impact positif au-delà de l'actuelle pandémie. Des supports de communication utilisables pour votre pratique quotidienne sont disponibles sur le site Internet dédié aux professionnels de santé.

2 Les mesures « barrières » : des gestes simples à faire au quotidien

La campagne de sensibilisation et d'information du grand public présentant l'utilité des gestes « barrière » est en cours. Les médecins ont un rôle important pour relayer

3 La vaccination reste le meilleur moyen de prévenir les maladies infectieuses

Une vaccination contre le virus A(H1N1) sera proposée à chacun lorsque les vaccins seront disponibles et disposeront d'une autorisation de mise sur le marché délivrée au niveau européen. Si les vaccins sont nouveaux, puisque la souche est nouvelle, leur composition est connue. Ils contiennent des adjuvants de nouvelle génération qui ont déjà été utilisés à grande échelle dans le vaccin appelé Grip-

4 Quand la grippe est là, pas d'inconnue dans le traitement

La prescription d'un traitement symptomatique, de masques anti-projections et l'isolement à domicile suffisent dans la majorité des cas. En présence de signe de gravité ou de facteur de risque, un traitement antiviral est recommandé. La première prise d'oseltamivir doit être la plus précoce possible. Demandez à vos patients de surveiller l'évolution de leur état de santé dans les 24-48 heures et de reconsulter sans tarder, en particulier, en cas de persistance ou de réapparition de la fièvre ou d'apparition d'une dyspnée.

Ministère de la Santé et des Sports

+ D'INFOS :

- Le site Internet du ministère de la Santé vous consacre un espace dédié : www.grippe.sante.gouv.fr.
- Inscrivez-vous sur la liste de diffusion « DGS-urgent » qui permet de recevoir automatiquement des messages électroniques sur les urgences sanitaires
- Le site de l'Institut national de veille sanitaire actualise ses données tous les mercredis. www.invs.sante.fr



Questions-réponses sur la sécurité des vaccins contre le virus A(H1N1)

➤ Quel est le processus d'évaluation des vaccins pandémiques ?

À partir de 2004, en préparation de la réponse à la menace liée au virus aviaire H5N1, des démarches, encadrées au niveau européen, ont été entreprises. Les laboratoires pharmaceutiques ont soumis un dossier comportant des données cliniques et ont obtenu de l'Agence européenne du médicament (EMA) une AMM pour un vaccin pandémique « maquette ».

Face au virus A(H1N1), l'EMA raisonne par extrapolation. Ce raisonnement par transposition face à une souche différente n'est pas sans précédent puisqu'il est pratiqué de longue date pour les adaptations annuelles du vaccin contre la grippe saisonnière. Les vaccins de GSK, Novartis et Baxter rentrent dans ce processus de variation d'AMM. Les autres laboratoires (dont Sanofi-Pasteur) ont déposé des dossiers dans le cadre d'une AMM classique.

➤ Pourquoi utiliser un vaccin avec adjuvant ?

Dans un contexte de pandémie, le rôle des adjuvants est essentiel. En premier lieu, les adjuvants de

nouvelle génération, tels que ceux utilisés dans les vaccins contre la pandémie grippale, suscitent une réaction immunitaire plus importante, ce qui est essentiel quand il y a une absence totale d'immunité chez la personne vaccinée. En second lieu, ils permettent également d'utiliser une quantité plus faible d'antigènes vaccinaux ce qui permet de produire une plus grande quantité de doses et donc de protéger le maximum de personnes.

➤ Ces adjuvants ont-ils des effets indésirables particuliers ?

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), dans son avis du 7 septembre 2009¹, évoque « la pertinence du développement et de l'utilisation d'un vaccin pandémique avec adjuvant » et rappelle que « ces adjuvants ont déjà été utilisés en clinique » et « qu'il n'existe actuellement aucun signal permettant de craindre la survenue d'effets secondaires graves suite à l'utilisation de vaccins grippaux adjuvés ». Nous disposons d'un important recul sur la sécurité des adjuvants en général. Si les plus anciens étaient essentiellement fabriqués à base de sels aluminiques, les adjuvants

de la nouvelle génération sont, eux, composés de squalène, c'est-à-dire d'une émulsion lipidique. Nous disposons également d'un certain recul sur les adjuvants de nouvelle génération. Ils ont déjà été utilisés à grande échelle dans le vaccin appelé Gripguard®.

1. <http://www.hcsp.fr/>

➤ Est-il possible d'utiliser ces vaccins avec adjuvant chez tout le monde ?

Les experts en immunologie considèrent qu'il y aurait un risque théorique à utiliser ce vaccin chez des personnes dont le système immunitaire est modifié (femmes enceintes) ou immature (jeunes enfants) du fait de la forte réponse immunitaire que permettent ces adjuvants.

Ce risque théorique est à mettre en balance avec le risque réel que représente le virus A(H1N1) pour les populations à risque. Si l'on dispose de vaccins sans adjuvant, ce seront eux qui seront utilisés. Si l'on ne dispose que de vaccins avec adjuvant, la balance bénéfique/risque devra être soigneusement évaluée car, si le risque de la vaccination est théorique, son bénéfice est certain.

➤ VACCINER : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE POUR L'ORDRE

Le Conseil national de l'Ordre des médecins demande aux médecins de se faire vacciner, d'inciter leurs patients à se faire vacciner, et les encourage vivement à être vaccinés.

- **La participation des médecins aux actions de santé publique est un devoir déontologique.** Le Cnom rappelle que la participation des médecins aux actions de santé publique est une mission entrant dans leurs devoirs déontologiques et légaux. Il leur est indispensable d'être en mesure de donner des soins à leurs patients et de ne pas les contaminer. Il est également essentiel que les médecins se protègent contre le virus, afin d'éviter sa propagation dans leur entourage.
- **Une technique de vaccination**

connue et inchangée. Le Cnom rappelle que le vaccin contre la grippe A sera mis en place après une procédure d'autorisation de mise sur le marché rigoureuse. Les adjuvants présents dans le vaccin permettent d'augmenter la réponse du système immunitaire du patient et rendent le vaccin plus efficace. Ils ont été ajoutés selon la même technique que celle utilisée pour les autres vaccins tels que le vaccin contre la grippe saisonnière ou contre la rougeole. « Aujourd'hui face à une telle pandémie, il est du devoir des

médecins, premièrement d'être en état de travailler, deuxièmement de ne pas être le vecteur de la maladie, et enfin d'avoir un comportement exemplaire en protégeant les individus et les familles », souligne le D^r Legmann, président du Conseil national de l'Ordre des médecins.

+ D'INFOS SUR LE SITE : www.conseil-national.medecin.fr

Rubrique : communiqués de presse.